

## **Allocution de Madame CORINA CASANOVA, chancelière de la Confédération, lors de la signature de la convention d'hébergement des Bernois de l'étranger sur le système genevois de vote en ligne**

Madame la chancelière, Monsieur le chancelier, Monsieur le directeur, Mesdames et Messieurs,

J'ai aujourd'hui l'immense plaisir de célébrer une étape importante dans la course de fond que représente l'introduction du vote électronique. Un projet-marathon lancé il y a dix ans maintenant. À l'époque, beaucoup s'imaginaient que la course se résumerait à un simple sprint. Nombre d'Etats étaient dans les starting-blocks pour devenir les premiers à organiser des élections ou des votations populaires par voie électronique. Pourtant, la plupart d'entre eux se sont vite essouffés, à l'instar des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Les seuls pays à avoir tenu la distance jusqu'ici sont l'Estonie et la Suisse. La Suisse doit sans nul doute cette résistance à la prudence de sa démarche. Les initiés doivent néanmoins admettre que se lancer dans l'aventure du vote en ligne au sein de l'Etat fédéral suisse équivaut à courir un marathon complet, ce qui nécessite à la fois de l'endurance et une bonne répartition des forces.

Par ailleurs, le vote électronique est aussi un jeu d'équipe. Et pour y participer, nous sommes désormais très bien dotés. Le canton de Genève est notre avant-centre – sans avant-centre, pas de but, et sans but, point de victoire. Mais il ne s'agit pas de marquer des buts contre son camp ! En tant que gardien, la Chancellerie fédérale doit donc protéger sa cage. D'autre part, il faut également pouvoir faire des passes aux avants-centres. Dans cette optique, le canton de Berne joue aujourd'hui un rôle crucial, se plaçant comme milieu de terrain offensif pour faire le lien entre les défenseurs et les avants comme il le fait entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Berne, le deuxième plus grand canton de Suisse et celui qui compte le plus grand nombre de communes, peut devenir un véritable meneur de jeu. C'est ainsi que nous pourrions former une équipe forte.

À nous maintenant de jouer le jeu et de remporter la partie : au cours de la présente législature et de la suivante, nous devons tout mettre en œuvre afin de permettre aux électeurs suisses de l'étranger de s'exprimer via le vote en ligne. Genève, notre ingénieux avant-centre, a peaufiné sa tactique : les électeurs suisses de l'étranger originaires d'autres cantons sont « hébergés » sur le système genevois de vote électronique. Ainsi, les votes des Bernois de l'étranger parviennent à Genève pour le dépouillement électronique avant d'être retransmis à Berne. Une véritable passe redoublée.

Lors du renouvellement intégral du Conseil national, les Suisses de l'étranger n'ont guère la certitude que leur bulletin parviendra à temps au bureau de vote, en raison de la brièveté des délais. Ils font donc partie des citoyens auxquels le vote électronique profitera le plus. L'objectif que nous nous sommes fixé d'ici à fin 2012 est de permettre à la moitié des Suisses de l'étranger, à savoir 60 000 personnes, de voter en ligne.

A l'heure actuelle, cette possibilité est proposée :

- à 3300 « Neuchâtelois de l'étranger »,
- à 16 800 « Genevois de l'étranger »,
- ainsi qu'à 6000 « Bâlois de l'étranger » qui sont, quant à eux, hébergés par le système genevois.

En vertu du contrat que nous signons aujourd'hui, 12 500 « Bernois de l'étranger » pourront, dès 2012, voter par le biais d'un système de vote électronique. L'ensemble des personnes ayant accès à un tel système représentera alors près de deux tiers de ceux des Suisses de l'étranger auxquels il est prévu, dans un premier temps, d'offrir cette possibilité. Plus d'un quart d'entre eux profiteront de cette offre grâce à l'application genevoise. Les cantons de Lucerne, d'Uri, d'Obwald et de Nidwald ont par ailleurs déjà annoncé leur intérêt pour un hébergement sur le système genevois.

Au cours de l'hiver prochain, les Suisses de l'étranger issus du canton de Zurich ainsi que du consortium constitué par les cantons de Fribourg, de Soleure, de Schaffhouse, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie et de Thurgovie pourront eux aussi bénéficier du vote électronique. À eux huit, ces cantons comptent quelque 40 000 électeurs inscrits.

Comme vous pouvez le constater, les projets de vote électronique se développent sur des bases très solides. Mais vous savez aussi qu'ils ont rencontré de fortes résistances. Personne n'est mieux placé que le canton de Genève pour le savoir, puisque le projet y a été combattu par les milieux les plus divers, par des personnes farouchement opposées à l'idée du vote électronique comme par des personnes qui auraient préféré d'autres solutions. En 2009, le projet a cependant été plébiscité par 70 % des citoyens genevois. De premières résistances se font désormais sentir dans le canton de Vaud. Il semblerait donc que les projets de vote électronique provoquent fatalement des levées de boucliers, ce qui explique en partie pourquoi la mise en place du vote électronique prend autant de temps. Mais, vous en conviendrez, nous ne nous découragerons pas pour autant.

Et ce sont les événements comme celui d'aujourd'hui qui nous motivent : célébrer le franchissement d'une nouvelle étape dans la course au vote électronique nous offre une occasion unique de nous féliciter des accomplissements communs. Nous sommes les témoins d'un changement historique. Il y a 180 ans, un scrutin écrit aurait été impensable en Suisse, dont la population n'était pas encore alphabétisée. Le passage de la démocratie directe via la *Landsgemeinde* au vote via les urnes ne s'est pas accompli sans heurts et a pris des décennies. Avant même que la transition ne soit entièrement accomplie, la Suisse roulait en train et en automobile. La participation aux scrutins diminua rapidement, jusqu'à ce que le vote par voie postale se généralise en 1994. Depuis lors, la participation est nettement remontée. Or, nous préférons tous aujourd'hui les messages électroniques aux courriers postaux. En 2009, la Poste a vu la demande pour ses services de distribution postale s'effondrer de 5 %. Comment le vote par courrier pourrait-il alors encore fonctionner dans vingt ans ? Il est donc temps de poursuivre notre course pour faire du vote en ligne une réalité.

La cérémonie d'aujourd'hui nous permet néanmoins de nous arrêter un instant et de nous réjouir des progrès accomplis. Je tiens à profiter de cette occasion pour adresser mes félicitations aux cantons de Genève et de Berne. Je remercie très cordialement les chancelleries d'Etat des deux cantons d'avoir pris cette initiative. Je les remercie pour leur travail de pionnier et pour la qualité de cette collaboration, qui fait honneur à l'esprit fédéraliste. La Chancellerie fédérale se réjouit d'ores et déjà de poursuivre sa collaboration avec eux, lors des travaux de mise en œuvre.

Merci de votre attention.